

Département du BAS-RHIN
Arrondissement de HAGUENAU
Commune d'UHLWILLER
118, rue de l'Eglise 67350 UHLWILLER



☎ : 03.88.07.72.40

e.mail : mairie.uhlwiller@wanadoo.fr
Site internet : www.uhlwiller.fr

☎ : 03.88.72.23.37

ARRETE
PORTANT AUTORISATION DE DEBIT TEMPORAIRE
DE BOISSONS

Je soussigné, Daniel GAUPP, Maire de la Commune de 67350 UHLWILLER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2542-2 et suivants,

VU le Code de la Santé publique et notamment ses articles L.332-1, L.3334-1 et L.3334-2,

VU l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2003,

CONSIDERANT la demande formulée par l'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS d'UHLWILLER/NIEDERALTDORF, représentée par son Président Monsieur Christophe DAULL, d'installer un débit temporaire de boissons à l'occasion de la Fête d'été

Arrête

Article 1 : Il est accordé à

l'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS D'UHLWILLER/NIEDERALTDORF
représentée par son Président M. Christophe DAULL

l'autorisation de vendre des boissons à consommer sur place

le :

Samedi 29 Juin 2019

à partir de 17 H 00

sous le chapiteau installé sur la place devant le hall des sapeurs-pompiers
à UHLWILLER Rue des Jardins

à l'occasion de : la FETE D'ETE

Article 2 : Ne pourront être vendues que des boissons appartenant aux deux premiers groupes, définis à l'article L.3321-1 du Code de la santé publique.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent.

FAIT à UHLWILLER, le 20 Mai 2019

Le Maire : Daniel GAUPP

AMPLIATION DESTINEE à

1) ORIGINAL au pétitionnaire

COPIE à :

2) Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de HAGUENAU

3) Archives